

Comment nous joindre

Rédaction : 1, place Guynemer, 06600 Antibes.
Tél. 04.92.90.40.50. Fax 04.92.90.40.59.
e-mail : antibes@nicematin.fr
Abonnements : Tél. 0.800.06.83.20 - serviceclients@nicematin.fr
Publicité-Eurosud : 1, place Guynemer, 06600 Antibes.
Tél. 04.92.90.43.50. Fax 04.92.90.43.51.



Plus d'infos sur notre site nicematin.com

Les Semboles victimes d'une

ENVIRONNEMENT Des échantillons de sols et de poussières prélevés dans le quartier ont été analysés par un laboratoire indépendant : les résultats dépassent les craintes

« Cette expertise apporte la confirmation scientifique (...) d'une importante pollution historique de l'ensemble du site des Semboles, y compris et jusque dans l'intérieur des habitations les plus proches (qui ont été implantées après la construction de l'incinérateur), à des niveaux de concentration comparables à ceux des zones industrielles les plus polluées d'Europe. » Bernard Tailliez, fondateur d'Analytika (laboratoire d'investigations) qualifie les résultats de son étude sur la présence de dioxine et de furanes dans le quartier « d'alarmants ».

Avant toute chose, il faut cependant préciser que la plupart des études montrent que l'exposition humaine s'effectue à près de 95 % par l'alimentation (voir par ailleurs). D'ailleurs le Cadis, commanditaire de cette expertise « ne veut surtout pas paniquer la population » mais le président Manuel Babault estime indispensable d'informer les gens. « D'autant qu'ils ont financièrement participé à cette étude grâce à une souscription pour compléter la subvention de la Région. »

Pollutions passées

Manuel Babault est conscient des limites de cette étude. En revanche, il estime que les résultats sont suffisamment inquiétants pour les compléter par d'autres analyses. « Nous demandons aux pouvoirs publics de réaliser une étude digne de ce nom. Nous avons saisi le pré-



fet pour qu'il réunisse la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) ». Une demande relayée par écrit par l'adjoint délégué à l'environnement et la santé. Si l'incinérateur ne semble plus constituer une menace pour la santé des riverains, difficile de ne pas évoquer l'hypothèse que les 39 années de fonctionnement et notamment les vingt premières pourraient avoir laissé des traces. Personne ne veut incriminer l'incinérateur mais c'est bien au sein d'une future réunion de la CLIS, prévue par la loi dite « Loi déchets » que

sera évoqué ce sujet.

Préconisations

Le laboratoire préconise à court terme deux mesures : « L'ensemble des circuits et éléments de VMC (ventilation mécanique contrôlée) des appartements dans les immeubles les plus proches de l'incinérateur devra être décontaminé et l'accès à la zone du collecteur d'eau pluviale dont proviennent les deux échantillons de sol les plus contaminés devra être restreint, en particulier à l'égard des enfants. »

À ce stade, le Cadis se demande s'il est bien opportun de réaliser le parc de loisirs et de sport prévu par la municipalité. « Nous sommes bien embêtés car ce projet est très bien, poursuit Manuel Babault. Mais peut-on faire comme si l'on ne savait pas ? » En 2005, une étude environnementale avait été réalisée à la demande du Sidom (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) qui réunit les 20 communes utilisatrices de l'incinérateur. Dans cette étude, une analyse des sols avait été effectuée. « Dans la surveillance de l'en-

Le Billet

de Ludovic Laurenti

Dépolluer le débat

Pour ne pas polluer le débat, le Cadis n'a pas voulu faire coïncider ces analyses avec les élections municipales (2008) ni avec les Européennes (2009). Mais alors pourquoi l'avoir fait pendant les Régionales ? Pourquoi les taux de pollution ont-ils devancé les taux d'abstention de quelques semaines alors qu'ils patientaient depuis le 12 octobre dans l'ordinateur du président ? Est-ce pour rendre service à la Région qui avait octroyé 7000 euros de subvention pour cette étude en 2005 ? Dans le doute, Nice-Matin a tranché. Et patienté pour dépolluer le débat. Les prochaines élections ne sont que l'année prochaine...

vironnement de l'usine, le sol est un élément important qui peut garder en mémoire les pollutions passées, d'où son importance dans la surveillance des retombées de l'usine » peut-on lire sur le site internet du Sidom. Mais ces analyses n'avaient pas recherché la dioxine dans les sols, seulement les métaux lourds. La dioxine avait fait l'objet d'une mesure dans l'air, concluant à « des risques acceptables au regard des références des nombreux organismes internationaux. »

LUDOVIC LAURENTI
laurenti@nicematin.fr

Etudes sur l'impact sanitaire

L'Institut de veille sanitaire a publié en 2008 les résultats d'une étude épidémiologique qui fait apparaître une hausse, au sens statistique, de la

fréquence de certains cancers pour les personnes ayant subi une forte exposition aux fumées d'incinérateurs dans les années 70 et 80 par rapport à

la fréquence observée parmi une population très peu exposée : jusqu'à 22 % supplémentaires pour certains cancers du sang chez l'homme, 9 %

pour les cancers du sein chez la femme.

Source : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Nice-Matin

Retrouvez votre quotidien à la boulangerie le Fournil des Pins, place Charles-Cros

inquiétante pollution à la dioxine

Résultats : les sols ne mentent pas



Deux échantillons de terre, un échantillon de poussière prélevé derrière les bouches de ventilation (VMC) de deux appartements du quartier, deux aiguilles de pin ramassées à proximité et un échantillon des lichens récupérés sur le toit d'une villa ont été analysés par le laboratoire Analytika. Les résultats sont exprimés en nanogramme par kilogramme de matière sèche selon une norme internationale. Les échan-

tilions A, B et C (sols et poussières de gaines de ventilation) permettent d'avoir une idée de la pollution historique d'un site. Les C, D et F concernant les aiguilles de pins et les lichens mettent davantage en lumière une éventuelle pollution récente. Les échantillons A et B dépassent les 500 ng/kg et l'échantillon C avoisine les 200 ng/kg. Les trois autres restent en

deçà des 18,45 ng/kg.

Pour comparer

Selon l'Institut de veille sanitaire (INVS), « en milieu rural, sans source de dioxines identifiée, le taux de dioxines dans les sols est environ d'1 ng/kg de matières sèches, en milieu urbain, il peut atteindre 10 ng/kg de matières sèches, en zone industrielle il est plus élevé, de l'ordre de la centaine de ng/kg de matières sèches. »

Questions à

André CIOLELLA

Conseiller scientifique à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

« Cela mérite une évaluation précise »

André Cicollella est spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires. Il est aussi à l'origine de la création de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement (AFSSE) avec André Aschieri, par ailleurs maire de Mouans-Sartoux. Les riverains des Semboles doivent-ils être inquiets ?

À première vue, la comparaison de ces résultats avec d'autres résultats européens semble pertinente. Malgré tout, la contamination

se fait essentiellement par l'alimentation. Est-ce raisonnable de construire un parc de loisirs dans ce quartier sachant cela ? Il faudrait une évaluation précise. Mais l'on sait que l'ingestion ne se fait pas seulement par l'alimentation mais aussi par la poussière et que les enfants sont plus exposés du fait de leur mode de vie. Il faudrait chercher aussi d'autres types de dioxines.



C'est-à-dire ?

Là, on regarde les dioxines chlorées. Mais il y a aussi environ 200 types de dioxines chromées et plusieurs milliers de dioxines bromées qui sont du point de vue de la toxicité équivalentes. On ne peut pas faire comme si l'on ne savait pas...

PROPOS RECUEILLIS PAR L. L.

Réactions : tout le monde perplexe

Patrick Dulbecco, adjoint délégué à l'environnement et à la santé

« J'ai demandé au préfet qu'il réunisse la commission locale d'information et de sécurité et j'attends la réponse. La dioxine peut avoir diverses origines dont les feux de forêts, les barbecues, la circulation automobile. Je ne sais pas quel pourcentage peut être attribué à l'incinérateur. La contamination se fait à 90 % par l'alimentation. Les gens devraient davantage s'inquiéter de l'origine du lait ou du beurre qu'ils achètent, du tabagisme passif ou encore du bon réglage de leur chauffage au fioul. En tant qu'élu, je suis partant pour faire de nouvelles analyses pour vérifier ces résultats. »



Josette Balden.

Josette Balden, présidente du Sidom, devenu Univalom

« Je suis surprise de découvrir ces analyses car cela coûte très cher. L'usine a été créée

en 1969 et quelques années plus tard des permis ont été accordés pour la construction de ce quartier. Depuis, l'incinérateur fait un peu peur. Je reste perplexe sur ces résultats car nous n'avons jamais constaté quelque chose d'aussi catastrophique. J'ai immédiatement demandé une expertise de cette étude pour un spécialiste. Les valeurs trouvées me semblent impossibles. Cela dit, je suis prête à faire toutes les analyses nécessaires pour en avoir confirmation. »

Gérard Piel, conseiller municipal d'opposition, habitant des Semboles

« Je ne suis pas un spécialiste pour me prononcer. Mais s'il faut faire de nouvelles analyses, que les responsables demandent des subventions à la Région, nous participerons de la même façon. »